

**ABONNEMENT**

**Saumur:**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste:**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne:**

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

# L'ECHO SAUMUROIS

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne:**

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

**Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 DÉCEMBRE 1886

**M. FLOURENS**

**Ministre des Affaires étrangères**

Par décret du Président de la République, M. FLOURENS est nommé ministre des affaires étrangères.

M. Flourens est président de la section de législation, de la justice et des affaires étrangères au conseil d'Etat, président du comité consultatif des protectorats au ministère des affaires étrangères.

Cette nomination malheureuse constitue à la fois un scandale et une provocation et elle achève de ridiculiser le cabinet, à peine né, devant le Parlement et l'Europe.

Qu'est-ce en effet que M. Flourens? Un légiste assurément profondément inconnu des diplomates étrangers et dont la carrière s'est écoulée entièrement dans l'administration. Mais quels sont ses titres à présider à nos relations avec les puissances? Il n'en a aucun. En matière de politique étrangère, c'est un apprenti plus versé dans l'art de résoudre une question de droit international privé que dans celui de défendre les intérêts français menacés par les savantes et ténébreuses combinaisons de puissants adversaires rompus avec toutes les roueries de la diplomatie. Voilà l'homme que M. Goblet s'adjuge pour collaborateur, à l'heure où il serait nécessaire d'avoir au quai d'Orsay un ministre capable de rassurer l'opinion publique et de donner par sa compétence et sa science politique une autorité et un prestige nouveaux aux représentants de la France à l'étranger.

Cette nomination est donc malheureuse et scandaleuse, et en n'envisageant que le point de vue auquel nous venons de nous placer, nous pouvons dire qu'elle méconforte et irrite tous ceux dont les préoccupations se portent surtout au delà de la frontière.

Mais nous prétendons en outre que l'arrivée de M. Flourens aux affaires est une provocation.

Est-il possible de le contester? Qui ne sait le rôle joué par M. Flourens durant les années qu'il a passées à la direction générale des cultes? M. Flourens a été le mauvais génie de tous les ministres qui ont eu les cultes dans leurs attributions. C'est à lui que notre clergé est en particulier redevable de la mesure odieuse de la suppression des traitements ecclésiastiques. C'est lui qui rédigea un rapport à cet effet, dans lequel, oubliant des articles du Concordat, il chercha à établir le prétendu droit pour l'Etat de prendre par la famine les membres si dignes et si vénérables du clergé français! On n'ignore pas que M. Goblet, après avoir blâmé lui-même ce procédé arbitraire autant qu'illicite, fut le plus docile élève du directeur des cultes et qu'il mit plus qu'aucun autre à profit ses conseils.

Faut-il ajouter que dernièrement M. Flourens se rappelait à l'attention du parti, auteur de sa fortune, par une lettre qui a causé un vrai scandale. Il s'agissait d'un procès entre une ex-religieuse et la Congrégation des dames de Bon-Secours. L'affaire était pendante devant les tribunaux.

M. Flourens n'eut cure de garder la réserve que lui commandait sa situation de président du conseil d'Etat et d'ancien directeur des cultes; il intervint à ce moment pour donner son avis sur ce procès. Il écrivit une lettre dans laquelle il livrait à un particulier et à la presse le compte rendu de faits administratifs et de conversation qu'il avait eues dans l'exercice de ses fonctions avec le nonce apostolique; dans cette même lettre il se crut autorisé à ajouter à son récit des considérations étrangères à l'affaire et qui avaient un caractère blessant et même injurieux pour le clergé en général et notre regretté cardinal archevêque de Paris en particulier.

On se demandait alors, en lisant avec stupeur cette épître ce que pouvait bien désirer M. Flourens?

Nous sommes fixés aujourd'hui. M. Goblet son complice a compris. Pour le récompenser de ses avis et de son concours dans ses basses œuvres de persécution, il lui concède

le ministère des affaires étrangères. C'est là un procédé qui coûtera cher au président du conseil. Il ne sera pas dit qu'il a confié impunément et impudemment le soin de régler nos affaires extérieures à un homme dont l'entrée dans le cabinet constitue à la fois un nouveau danger pour les intérêts de l'Eglise et ceux de la France.

**MÉFIANCE**

Les cabinets républicains précédents avaient tous promis un morceau plus ou moins gros de la lune, promesse que, d'ailleurs, ils s'empressaient d'oublier.

Le cabinet Goblet, lui, ne promet rien du tout, ce qui est aussi imprudent en réalité que sage en apparence. Sa déclaration est tournée et retournée dans tous les sens par les radicaux curieux, et ils n'y découvrent rien de rien.

Résultat bien naturel: une explosion de méfiance.

Comment! ce Goblet qui, ce Goblet que, enfin ce bavard impitoyable, ce revendicateur jamais fatigué, ce partisan furibond des réformes les plus radicales, n'a pas même une pauvre petite écharpette de lune à offrir aux camarades!

Et il s' imagine que cela va passer comme ça? Et il réclame, par dessus le marché, un vote de confiance! Et il a cru qu'on allait voter sans discussion les douzièmes provisoires pour lui donner le temps de se reposer de ces fatigantes négociations ministérielles?

Voilà qui s'annonce mal! En admettant que les désillusionnés de la gauche plus ou moins déconcentrée prennent cette carte forcée, le jeu ne nous semble pas devoir tourner à l'avantage du nouveau président du conseil.

Il abuse de la trêve des confiseurs. Avant la fin de janvier, s'il ne lui arrive pas plus tôt un accident, son affaire est claire. Il ira rejoindre sur les bancs ordinaires de la Chambre le bataillon toujours grossissant de ceux qui ont été déclarés impropres au service ministériel.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.**

Les républicains de la Chambre offraient hier trois douzièmes provisoires au Cabinet; celui-ci a cru devoir témoigner d'une certaine discrétion; il se contentera de deux douzièmes; tout juste ce que la droite de M. de Mackau a manifesté l'intention de lui donner.

Il faut savoir gré au ministère de n'avoir point voulu abuser de l'humilité de cette pauvre Chambre et d'avoir marqué une limite à sa rage d'abaissement.

Dès le début de la séance, l'épais Dauphin dépose sa demande de douzièmes en sollicitant pour elle la déclaration d'urgence.

M. de Baudry d'Asson, que l'on trouve toujours prêt pour les rigoureuses initiatives, intervient alors. Après avoir annoncé qu'il n'accordera pas un centime à un gouvernement qui ne lui inspire aucune confiance, il réclame la reprise de la discussion du budget.

Les républicains, qui vont tout-à-l'heure se coucher à plat ventre devant un Goblet, un Dauphin, un Flourens, affectent des ricanements destinés à dissimuler leur embarras.

Survient M. de Mackau. Celui-ci déclare d'une voix sèche que M. de Baudry d'Asson a parlé en son nom personnel; et, prenant un accent plus caressant, il annonce au Cabinet que ses amis et lui ne s'opposeront pas à la demande d'urgence.

Ah! bien, nous croyons que M. de Mackau se trompe; M. Baudry d'Asson n'a pas seulement parlé en son nom personnel. Il a aussi parlé au nom de la majorité des contribuables français.

M. Goblet s'excuse de demander des douzièmes provisoires. Le gouvernement veut prendre le temps de remanier le projet du budget.

Les droites avaient décidé qu'il était impossible de ne pas voter les douzièmes provisoires qui sont la seule manière d'assurer les services publics.

M. de Mackau, au nom de l'opposition

**Feuilleton de l'Echo Saumurois.**

**LE SECRET TERRIBLE**

**MÉMOIRES D'UN CAISSIER**

Par Adolphe BELOT

**Deuxième Partie**

**LE CONTOMAX**

C'était lui, en effet, l'ancien directeur de la Caisse centrale des Capitalistes, l'ancien patron de Causson. Après le procès et la fuite de son caissier, il avait continué à gérer la société dont il était le fondateur, jusqu'en 1883, époque à laquelle il avait abandonné les affaires, avec une fortune de plusieurs millions. Il avait aujourd'hui à peine cinquante ans, et il en paraissait au moins soixante, tant il était fatigué, usé. Cependant, deux choses, dans sa physionomie, étaient restées jeunes, son regard et son sourire.

Il parla d'Antoinette au comte avec une chaleur et un enthousiasme dont celui-ci ne fut pas médiocrement surpris. Puis il voulut revoir M<sup>lle</sup> Duchamp, et chaque fois il la quitta plus vivement épris.

Peu de choses, dans le passé de M. de la

Roche-Houais, lui étaient inconnues: il n'ignorait pas le drame qui s'était accompli autrefois dans la ferme occupée par Duchamp, et il lui était facile de deviner que le comte considérait Antoinette comme sa fille. C'est donc à lui qu'il confia son amour.

Le comte, aux premiers mots qu'il prononça, eut sur les lèvres un sourire narquois, et regarda du haut de ses soixante-dix ans ce précoce vieillard.

— Allons donc! mon cher Maheurtier, fit-il, vous n'y songez pas; c'est une folie. Si vous étiez seulement un gaillard de ma trempe.

Mais Maheurtier ne plaisantait pas. Vainement le comte, redevenu sérieux, lui fit de sages observations: il ne voulut pas l'écouter.

— Mon intention, dit-il, n'est pas d'épouser votre pupille malgré elle; je ne vous demande qu'une chose: c'est de lui dire quelle impression elle a faite sur moi, et combien je serais heureux qu'elle ne me repoussât pas.

Et, comme M. de la Roche-Houais ne paraissait pas disposé à accéder à cette demande:

— Écoutez, fit Maheurtier en lui touchant le bras et en le regardant en face, ne me refusez pas, vous me forceriez à exiger!

Exiger! Pour quiconque connaissait la fierté hautaine du comte, il semblait impossible qu'un pareil mot fût prononcé devant lui. Et cependant

autrefois Causson avait déjà remarqué que Maheurtier, un jour, au milieu d'une vive discussion, avait tout à coup imposé sa volonté au comte, en employant cette même injonction. Ici encore la Roche-Houais ne répliqua pas. Il éprouva seulement un tressaillement nerveux à peine perceptible; puis il eut l'air de prendre la chose en plaisanterie:

— Allons, soit! fit-il d'un ton dégagé; du moment qu'il vous faut un complice pour commettre une folie, autant moi qu'un autre!

Le soir même, il alla voir Antoinette. A sa grande surprise, quand il lui parla de l'amour de Maheurtier, elle ne témoigna ni étonnement, ni répulsion; elle parut même touchée de l'impression qu'elle avait faite sur lui et disposée à l'écouter. Ainsi en jugea le comte; mais ce n'était, au fond, que de l'indifférence et peut-être une douce pitié pour un amour que ses dédains rendraient malheureux.

Maheurtier, dès lors, lui fit visite presque tous les jours. Elle l'accueillit avec une faveur de plus en plus marquée. Il était impossible qu'elle l'aimât; son cœur était plein de l'image d'un autre; mais elle ne put rester insensible aux vifs témoignages de tendresse et de dévouement qu'il ne cessait de lui prodiguer. Elle lui en était tout au moins reconnaissante, et elle sentait naître en elle une douce et consolante amitié qui diminuait un peu l'amertume de ses regrets.

Elle en vint ainsi à se persuader que, sous l'influence de ce sentiment nouveau, le souvenir de Richard cesserait peu à peu de la poursuivre, et qu'elle recouvrerait, avec le temps, le calme et la tranquillité. Aussi, quand le comte lui parla de la possibilité, de la convenance d'un mariage avec Maheurtier, n'éleva-t-elle aucune objection; elle demanda seulement quelques semaines pour réfléchir. Elle voulait, avant de prendre une détermination de cette importance, chercher un dernier éclaircissement, tenter une dernière épreuve.

Elle alla trouver M<sup>me</sup> Syramin. Mais l'accueil de celle-ci, les nouvelles qu'on lui donna de Richard, les lettres qu'on lui lut, tout cela fut l'exacte répétition de ce qu'elle avait vu et entendu deux mois auparavant. Cependant, elle eut une minute d'espoir: ce fut quand, impatiente de frapper un coup décisif, elle dit à M<sup>me</sup> Syramin, brusquement, sans préparation:

— A propos, j'oubliais... Dans un mois, je me marie avec M. Maheurtier.

M<sup>me</sup> Syramin tressaillit.

— Vous... vous mariez? demanda-t-elle d'une voix tremblante.

— Oui, fit Antoinette qui l'observait avidement, et je venais vous demander conseil.

— Avec qui... avez-vous dit?

— Avec M. Maheurtier.

M<sup>me</sup> Syramin s'était un peu remise.

conservatrice, explique le vote qu'elle va émettre. Si elle vote, c'est pour assurer les honoraires des préfets (sic).

La voix de l'orateur ne peut se faire entendre.

Les conversations particulières la couvrent entièrement.

A cinq heures 1/4, M. Clémenceau monte à la tribune pour expliquer le vote des douzièmes provisoires par l'extrême gauche; ce vote n'a point la portée d'un témoignage de confiance.

Les douzièmes sont votés par 258 voix contre 12.

Le ministère Goblet a obtenu ses douzièmes; mais il vivra d'une tolérance sous le poids d'une suspicion générale. Joli gouvernement!

Un autre projet a été déposé au début de la séance, c'est celui d'un renouvellement de traité de commerce avec Athènes. Le dépôt de ce projet nous a permis de contempler M. Flourens. Quand il a paru à la tribune, un ah! unanime et quelque peu iroïque est parti de tous les bancs. Cette maifestation a-t-elle embarrassé M. Flourens ou a-t-il voulu nous permettre de le dévisager plus à loisir? Toujours est-il que le nouveau ministre des affaires étrangères est resté cinq minutes à la tribune sans dire un mot, comme s'il posait devant un appareil photographique. Cet interminable corps, surmonté d'une figure en lame de couteau encadrée de longs cheveux en saule pleureur, n'a cependant rien qui mérite les honneurs du collodion.

Au reste, M. Flourens n'est pas seulement un inconnu pour les députés, il l'est également pour ses nouveaux collègues, car M. Flourens étant venu s'asseoir au banc ministériel, un autre ministre s'assit à côté de lui et le regarda d'un air fort étonné, si étonné que M. Gerville-Réache fut obligé de venir présenter les deux excellences l'une à l'autre. Ce qui-proquo a aidé les couloirs à passer la demi-heure d'entr'acte. Décidément la journée est à la gaieté. Peut-être les contribuables qui paient les frais de ces farces parlementaires ne seront-ils point aussi hilaires.

## NOTRE SITUATION FINANCIÈRE

M. Laur ne se contente pas d'être le député de la « mine aux mineurs », il paraît encore vouloir jouer à l'enfant terrible et dire à la majorité de cruelles vérités.

Il s'occupe, dans la France, du budget, et il constate qu'avec la demande du général Boulanger, celle qui va faire naturellement l'amiral Aube, les trente-quatre millions d'économies qui restaient à chercher lorsque la crise a interrompu la discussion, et enfin « les 450 millions de déficit réel du budget pour 1887 qui se cache derrière les travaux publics extraordinaires, les chemins de fer et la dette flottante », on est en présence d'une somme de 700 millions qu'il faut nécessairement trouver pour arriver à l'équilibre. Et il ajoute :

« Eh bien ! on ne trouvera pas cela dans les basques des sous-préfets.

» L'heure des résolutions héroïques a sonné, messieurs. Le « pas d'impôt ! pas d'emprunt ! » dont nous avons tant ri est renvoyé aux « vieilles lunes ».

» Mais qui est-ce qui est embarrassé ? — Ce n'est pas la Chambre, qui attend la cognée à la main; c'est le gouvernement, obligé de retourner la veste du budget en un mois.

» Cette fois-ci, il faudra relever ses manches et frapper fort. — Et comment en sortir ?

» Nous l'avons dit bien souvent depuis trois mois, on n'en sortira pas sans la réforme de l'impôt sur les boissons, sans la suppression du privilège des bouilleurs de crû, sans la surtaxe de l'alcool.

» Il faut revenir sur les dégrèvements, produits de la réclame électorale, chercher l'argent dans la répression de la fraude, boucher toutes les fissures, supprimer le budget extraordinaire des travaux publics, et peut-être même amorcer l'impôt sur le revenu. Il y a là 300 millions.

» Malgré cela, il faudra trouver dans la dette flottante ou ailleurs encore 400 millions.

» On le voit, c'est « l'emprunt et l'impôt », à moins que, ainsi que le disait M. Rouvier à la tribune, on ne se résigne à emprunter une somme ronde pour la défense nationale, un demi-milliard par exemple.

» Alors le déficit du budget ordinaire serait volatilisés, noyé, escamoté; on n'en parlerait plus.

» Parions que c'est peut-être là le budget de demain ! »

Tout commentaire affaiblirait ce tableau si exact de la situation financière où le régime actuel a conduit la France.

## Chronique générale.

### ILS SONT PASSÉS

S'il faut en croire certaines feuilles républicaines, M. Bihourd refuserait d'aller au Tonkin. M. Bihourd aurait peur du choléra. M. Bihourd tremblerait devant la colique. Bref, M. Bihourd serait incapable d'élever son courage au niveau de ses appointements.

Vraiment, feu Gambetta a eu bien raison de le proclamer :

« Les temps héroïques sont passés. »

### UN MARIAGE PRINCIER

Le Figaro annonce officiellement le mariage du prince Roland Bonaparte, fils du prince Pierre, avec la princesse Léotitia, fille du prince Napoléon et de la princesse Clotilde.

Le prince Roland avait épousé en premières noces M<sup>lle</sup> Blanc.

### LES FORTS DE BELFORT

On lit dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :

« La construction des forts excentriques

de Belfort qui, durant cet été, avait été activement poussée, vient d'être subitement suspendue et les ouvriers congédiés.

» L'autorité compétente allègue le manque de fonds disponibles. L'émoi est grand dans la région. Les ouvriers de nationalité française et demeurant dans le pays sont dans le plus grand dénuement, tandis que les Italiens ont émigré vers leur pays. »

## LA GRIMACE DE M. GRÉVY

Sous ce titre, un de nos abonnés nous adresse la boutade suivante :

Ah ! le joli gouvernement  
Que nous avons en ce moment !  
Quel gâchis ! quelle pétaudière !  
Pour repêcher son ministère,  
Grévy se met le diable au corps ;  
Mais, malgré les plus grands efforts,  
Il ne peut pas trouver un homme  
Dans tous ceux qu'à gauche on lui nomme.  
Comme Diogène autrefois,  
Il en cherche un sous tous les toits.  
Voulant savoir où gît l'obstacle,  
A Delphes, consulter l'oracle,  
Il envoya son cher Wilson :  
« Fais acheter, dit Apollon,  
» Du plus beau rouge trente pommes ;  
» Écris le nom de tous ces hommes,  
» Dans ton chapeau, mets-les au fond ;  
» Mange un fruit en tirant un nom ;  
» Si tu trouves la pomme saine,  
» C'est pour toi la marque certaine  
» Que l'homme indiqué sera bon. »  
Grévy fit la chose, dit-on,  
Mais sa grimace fut affreuse,  
Car chaque pomme était véreuse.

G. LEROUGE.

Tous nos lecteurs connaissent le *Pilori*, ce vaillant journal qui, depuis 8 mois, n'a cessé de mener, par la plume et le crayon, la campagne contre la République. Au mois d'août dernier, le *Pilori*, qui avait protesté avec la plus extrême énergie contre l'expulsion des Princes, était poursuivi devant la Cour d'assises et acquitté par le jury de la Seine.

M. Edouard Drumont, le célèbre auteur de la *France Juive*, a commencé dans le dernier numéro, sous le titre : *Comment j'ai fait la France Juive*, une série d'articles qui ont été un véritable événement politique et littéraire. En province comme à Paris, on s'est arraché ce numéro, qui contenait, en outre, un splendide portrait et un autographe du célèbre écrivain.

Cette semaine, le *Pilori* continue la publication des articles de M. Edouard Drumont. On ne peut douter qu'il ne continue également à obtenir le même succès.

Le *PILORI*. — 117, rue Vieille-du-Temple, Paris. Un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr. 50 ; trois mois, 2 fr. 50. — Envoi d'un numéro contre quinze centimes.

## BUDGET DES DÉPUTÉS

On sera peut-être curieux de savoir ce que coûtent les députés ; voici l'état des dépenses, distribué à la Chambre :

Indemnité des Députés...	5,256,000
— du Président...	72,000
— des Questeurs...	27,000
Appointements des employés ordinaires.....	700,000
— auxiliaires.....	32,000
— des employés auxiliaires des Commissions	45,000
Salaires des hommes à la journée et indemnité de logement.....	64,000
Indemnité aux employés du bureau de poste et du télégraphe.....	5,100
Secours voyageurs à d'anciens employés.....	2,700
Subvention à la Caisse des retraites.....	16,000
Service médical et achats de médicaments.....	11,000
Fournitures de bureau.....	55,000
Impressions diverses.....	540,000
Abonnement au <i>Journal officiel</i> .....	25,960
Chauffage.....	44,500
Eclairage.....	98,000
Habillement des huissiers et gens de service.....	26,000
Voitures.....	3,000
Entretien des bâtiments (Entretien ordinaire).....	80,000
— des travaux neufs et grosses réparations...	70,000
— du mobilier.....	75,000
Bibliothèque.....	25,000
Dépenses diverses et fonds de réserve.....	450,000
Médailles et insignes.....	5,000
Dépenses des Commissions.....	50,000
Exercices clos.....	10,000
Total.....	7,428,860

A 584 députés, c'est pour chacun 12,727 fr. 50 c.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 décembre.

Le marché est ferme, mais la spéculation paraît peu disposée à augmenter ses engagements. Nos rentes restent stationnaires: 3 0/0, 83.30; 4 1/2 0/0, 110.37.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier se négocient aux environs de 480, soit à 96 0/0, tandis que les obligations de la Ville de Paris se négocient à 412, c'est-à-dire à 103 0/0. On voit donc que les titres du Crédit Foncier sont plus avantageux au double point de vue du nombre et de l'importance des lots. L'action était demandée à 1,445.

L'action de la Société Générale est l'objet de demandes très suivies aux environs de 476. Cette valeur a déjà franchi plus de la moitié de la distance qui la sépare du pair et on doit s'attendre à la voir assez rapidement arriver à ce niveau. Ce cours se trouve déjà justifié par l'excellente situation de la société qui voit chaque jour augmenter son portefeuille.

On a traité l'action du Crédit Industriel à 600; ce cours bien inférieur aux cours précédents est la conséquence de la diminution des affaires traitées par cette société qui comme on le voit dans son

— Ah ! oui, fit-elle... M. Maheurtier... Mais il doit être un peu âgé pour vous.

— Vous le connaissez ?

— J'ai entendu parler de lui autrefois. Ma chère enfant, si vous l'aimez, épousez-le ; c'est le plus généreux et le meilleur des hommes.

Ainsi donc, il n'y avait plus d'illusion possible !

Au désespoir d'Antoinette vint s'ajouter une sorte de colère et de dépit qui précipita sa détermination. Trois semaines après cette visite, elle épousait Maheurtier.

M<sup>lle</sup> Syramin informa son fils de ce mariage comme d'une nouvelle qui lui ferait plaisir, à cause de l'intérêt qu'il portait à son ancienne voisine. Mais elle reçut de lui une réponse désolée où se peignait la plus amère déception : il reprochait à Antoinette de l'avoir méconnu, désigné, et à sa mère de ne l'avoir pas prévenu à temps.

— Il l'aime ! s'écria la pauvre mère en arrosant cette lettre de ses larmes ; pourquoi ne m'a-t-il pas confié son amour, ou pourquoi ne l'ai-je pas deviné ?

### III

Le 12 janvier 1864, quelques jours après le mariage de Maheurtier et d'Antoinette, le trois-mâts l'*Asiatie*, venant de Rio-Janeiro, entra dans les bassins du Havre.

Parmi les passagers qui descendirent à terre et

se dirigèrent vers le bâtiment de la douane, on distinguait un homme de taille moyenne, au regard inquiet et timide, à l'air souffrant. Ses cheveux et ses favoris étaient entièrement blancs ; on aurait pu le prendre pour un vieillard, quoiqu'il n'eût pas plus d'une cinquantaine d'années.

Au moment où il entra avec ses compagnons de voyage dans le bâtiment de la douane, les passagers du brick le *Mercure*, arrivé de la Vera-Cruz durant la précédente marée, faisaient enlever leurs malles, que les inspecteurs venaient de visiter.

Un de ces passagers, gros, trapu, rougeaud, le crâne dénudé, les yeux malades, la figure entourée d'un foulard comme s'il souffrait d'un violent mal de dents ou d'une fluxion, leissa échapper un cri de surprise en apercevant le précocement vieillard dont nous avons parlé ; et aussitôt, se cachant derrière une pile de malles, il se mit à l'observer attentivement.

Une heure environ après, lorsque la visite de la douane fut terminée, le passager de l'*Asiatie* appela un commissionnaire, et, le chargeant de son unique valise, se dirigea avec lui vers l'*Hôtel de la Marine*. Aussitôt le passager du *Mercure* en fit autant pour ses bagages et désigna à son commissionnaire le même hôtel.

Ils arrivèrent en même temps à destination, et, lorsqu'on leur demanda leurs noms pour les

inscrire sur le registre de l'hôtel, l'un des voyageurs répondit qu'il s'appelait Sallard, l'autre Iriel.

On proposa à ce dernier les chambres portant les numéros 6, 11, 14 et 15.

— Peu importe, fit-il, donnez-moi le 15. Je pars demain pour Paris par le train d' onze heures.

Ce fut le tour de Sallard. Il n'hésita pas plus que son compagnon. Celui-ci avait choisi le numéro 15 :

— Donnez-moi le numéro 14, dit-il.

Ces deux chambres n'avaient primitivement formé qu'une seule pièce, coupée maintenant en deux par une cloison, dans laquelle était pratiquée une porte. Si les voyageurs se connaissaient, on laissait cette porte ouverte ; dans le cas contraire, on la condamnait, c'est-à-dire qu'on la fermait à double tour et qu'on emportait la clef. Iriel et Sallard paraissant étrangers l'un à l'autre, le garçon condamna la porte.

Les deux voyageurs demandèrent à dîner dans leurs chambres ; mais tandis qu'Iriel, en attendant qu'on les servît, se laissait aller, immobile, au cours de ses préoccupations, Sallard, moins disposé à la rêverie et plus curieux, prenait son bougeoir, et inspectait dans tous les sens le logement qui venait de lui échoir. La porte dont nous avons parlé attira particulièrement son attention : il se baissa pour en examiner la serrure, et il eut un léger sourire de satisfaction en remar-

quant que la volée se projetait de son côté.

Après un dîner très sommaire, Iriel resta dans sa chambre. Sallard, au contraire, qui avait mangé d'un excellent appétit, sentit le besoin de prendre l'air et sortit.

Il fit quelques tours sur les quais et dans les rues. Il entra chez un marchand de tabac où il s'approvisionna de cigares ; chez un quincaillier, où il acheta un tournevis et des clous ; enfin dans un café, où il passa le reste de la soirée. Vers onze heures, il rentra.

Iriel, pendant ce temps, s'était occupé à ranger quelques effets. Il avait notamment tiré d'une poche de dessous une bourse de cuir assez ronde, et l'avait serrée dans sa malle, qu'il avait ensuite soigneusement refermée et dont il avait posé la clef sur sa table de nuit ; puis il s'était couché et endormi.

Sallard, par une délicate attention, évita si bien de faire du bruit en rentrant, que son voisin ne l'entendit pas. Au lieu de se coucher, il alla en un cigare et s'étendit dans un fauteuil, de l'air d'un homme qui a l'intention de veiller une partie de la nuit. En effet, il laissa le temps s'écouler, faisant succéder un second cigare au premier, puis un troisième au second.

(A suivre.)



